

2024 SMPM N°4

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Éducation, et notamment l'article D 612-1-2,
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour le **Diplôme d'Etat d'Ergothérapie**, est composée comme suit :

Président :

- **Laurent BENSOUSSAN**, Directeur Ecole Sciences Réadaptation, PUPH

Membres :

- **Géraldine DESPRES**, Responsable de la formation Ergothérapie
- **Julien PAVÉ**, Enseignant-Chercheur AMU
- **Catheline BLANC**, Enseignant-Chercheur AMU
- **Anais GIRAUDIER**, Enseignant-Chercheur AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University (AMU). The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université